

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Budget Principal

ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2026

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour leurs établissements publics (dont le CCAS). Première étape du cycle budgétaire, il doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif conformément au référentiel comptable M57.

C'est un moment important de la vie du CCAS puisque, à cette occasion, le Conseil d'administration traduit budgétairement ses décisions et ses axes d'actions au service des Lonois.

Il convient donc, dans un premier temps, d'étudier la situation financière du CCAS au travers du compte administratif prévisionnel 2025, puis d'établir une première proposition d'équilibre budgétaire pour 2026, grâce à l'analyse de l'évolution des dépenses et des recettes.

COMPTES PROVISOIRES du budget principal du CCAS POUR 2025

Ces éléments sont tirés d'un compte administratif prévisionnel et doivent être considérés en tant que tels.

En section de fonctionnement :

En Dépenses :

En 2025, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 686 914 € et ont subi une hausse par rapport à l'exercice 2024 (contre 631 907 € : + 55 007 € soit 8,70 %).

- Concernant l'activité portage de repas à domicile, elle a subi une hausse : 198 218 € contre 172 981 € en 2024. Elle s'explique par une forte augmentation du nombre de repas commandés (21 479 contre 18 685 en 2024 soit + 2 794 repas).

Le coût réel de cette activité est de 198 218 € pour une recette de 185 782 €, le solde étant à la charge du CCAS (12 436 € contre 14 184 € en 2024).

- La ligne fêtes et cérémonies a coûté 50 803 € contre 49 630 en 2024 € (+ 2,40 %). Cet écart s'explique en raison de l'inflation.

- Les dépenses de personnel sont en légère hausse cette année (165 906 € contre 162 003 € en 2024) suite à l'augmentation des cotisations patronales (dont l'animation spectacle) et l'avancement d'échelons d'agents.

Parallèlement, certaines dépenses ont diminué :

- La dépense du poste secours a diminué par rapport à 2024: son coût est de 56 747 € contre 62 254 € (- 8,90%). Les dépenses par domaines d'intervention sont variables d'une année sur l'autre, car dépendantes de la demande des administrés.

Il convient d'ajouter que l'enveloppe prévue au budget (90 000 €) n'a pas été entièrement consommée (63 % consommés).

Pour les autres dépenses, les évolutions suivantes sont constatées :

- La subvention versée au collectif alimentaire est identique à 2024 (17 000 €).
- La subvention versée au budget SAD pour combler le déficit est de 135 805 € (contre 100 029 €).

En recettes :

Les recettes 2025 ont augmenté de 50 207 € par rapport à 2024. Elles s'élèvent globalement à 870 197 € (contre 819 990 € en 2024 soit + 6,10 %).

L'augmentation de la participation usager au coût du repas, voté à 8,67 € contre 8,50 € en 2024, ainsi que l'augmentation du nombre de repas livrés ont engendré une hausse de la recette (185 782 € contre 158 797 € soit + 17 %).

La subvention versée par la Commune a été fixée à 450 000 € (contre 498 000 € en 2024) du fait de l'excédent dégagé.

Concernant les remboursements des frais du SAD au budget principal, ils sont en augmentation suite à une refacturation 2024 régularisée sur 2025 pour 15 914 €.

Au total, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 183 283 € contre 188 082 € (- 4 799 € soit -2,55 %).

En section d'investissement :

En Dépenses :

En 2025, le CCAS a remplacé du matériel informatique (clavier, souris, écran) pour un total de 190 €.

En recettes :

- Les recettes suivantes ont été enregistrées (16 726 €) :
- excédent d'investissement 2024 reporté pour 10 554 € ;
 - FCTVA pour 183 € ;
 - amortissements divers pour 5 988 €.

Au total, la section d'investissement se clôture avec un excédent de 16 535 €.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES du budget principal du CCAS POUR 2026

En fonctionnement :

Côté dépenses :

Les postes suivants doivent être ajustés à la hausse :

- l'enveloppe relative au portage de repas est de 189 291 € en 2026 avec une hypothèse de 20 000 repas commandés à 5,79 € le repas + 17 000 foyers livrés à 4,323 € la livraison (contre une estimation de 18 000 repas à 5,67 € et de 15 500 foyers livrés à 4,27€ en 2025 au BP).

Le solde prévisionnel à la charge du CCAS pour 2026 s'élève à 15 891€ (contre 12 440 €).

- l'enveloppe relative aux charges de personnel augmente très légèrement en 2026 (+ 920 € par rapport à 2025), suite à l'augmentation des charges patronales et l'évolution de l'indice.

Parallèlement, la prévision pour la subvention d'équilibre nécessaire au budget SAD s'avère légèrement en baisse par rapport à l'année précédente : 167 318 € contre 168 659 € en 2025 (BP) (- 0,80 %).

Enfin, les enveloppes prévues pour les « fêtes et cérémonies », les « charges communes reversées à la Ville » (37 000 €), et les « aides » (90 000 €) sont maintenues.

**Au total, les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2025 :
- 2 525 € (- 0,30%).**

Côté recettes :

Concernant l'activité portage de repas, prévoyant une augmentation de celle-ci (20 000 repas contre 18 000 repas en 2025), la recette est réévaluée à 173 400 € contre 155 805 € en 2025 (BP).

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève en 2026 à 183 283 € contre 188 082 € l'année précédente.

Concernant la refacturation, la recette 2026 est revenue à la normale soit, 28 000 €.

Compte tenu de ces données précitées, la subvention communale versée par la ville au budget du CCAS est maintenue à 450 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant total de 838 761 €.

Publié le 27/02/2026

En investissement :

Aucune dépense d'investissement n'est prévue pour 2026.

La section d'investissement s'équilibre à 22 787 € du fait des recettes générées par les amortissements, du FCTVA et du résultat d'investissement reporté de 2025 (+ 16 535 €).

Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours.

La section d'investissement représente la somme de 22 787 €.